

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR

DU 5 NOVEMBRE 2018

Présents : MMES et MM ALARY, BRASSIER, FOURCHES, GAYRAUD, GILBERT, LEONARDON, MIGINIAC, SINDA, TORRE, WHITTON.

Excusés : MMES et MM BOUSSAADIA (procuration donnée à MME SINDA), DAVID (procuration donnée à MME TORRE), DURAN (représenté par MME LEONARDON), MATHIOS (procuration donnée à MME ALARY), ROUQUETTE (procuration donnée à MME SINDA), SPITZL-DUPIC (procuration donnée à M. GAYRAUD), THOMAS (procuration donnée à MME BRASSIER).

Invitée : MME COUTURIER

M. DEL DUCA ouvre la séance à 9h05.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018. Le procès-verbal est approuvé à la majorité moins deux abstentions.

1. - PROCÉDURE DE DEPOT DE MÉMOIRES

M. DEL DUCA présente le document établi par MME MIGINIAC qui détaille la procédure de dépôt du mémoire sur la base DUMAS.

Il est spécifié que si les entreprises ne le souhaitent pas, les rapports ne seront pas mis en ligne. M. ECHALIER souligne l'importance de cette clause de confidentialité.

Ce document est voté à l'unanimité et sera diffusé à l'ensemble des équipes pédagogiques.

2. - BUDGET

M. DEL DUCA présente le budget.

Les recettes ne font plus apparaître les droits d'inscription qui sont centralisés. Elles s'élèvent à 158 200.00€.

Il y a une forte augmentation des recettes prévues pour les summer et winter schools, M. DEL DUCA salue le travail effectué par M. HEELS. Les recettes de formation continue sont également en hausse.

M. FOURCHES s'étonne de l'écart entre les recettes et les dépenses, celui-ci correspond à la dotation de l'Université qui s'élève à 168 300.00€ qui inclut une partie des droits universitaires de l'UFR.

Les grandes lignes de dépenses pour un total de 326 500.00€ sont détaillées.

M. DEL DUCA précise qu'en ce qui concerne les relations internationales, l'UFR ne pourra pas doubler le montant accordé par la DRI comme l'an passé. MME BRASSIER considère que le budget des relations internationales risque d'être insuffisant.

Pour le matériel informatique, en investissement, 40 000€ sont prévus pour l'équipement d'une salle, et en fonctionnement 30 000€ correspondent à l'achat de logiciels.

Les petits départements ont une dotation de 500€ et les grands de 1000€. Ces dotations pourront être complétées au cours de l'année, une réserve de 3400€ est prévue à cet effet.

MME BRASSIER et M. FOURCHES font remarquer que les sommes allouées ne permettront pas de faire face à certaines dépenses, notamment à l'adhésion des départements à des associations, ainsi qu'à la participation aux congrès annuels. M. DEL DUCA répond que ce type de dépenses sera pris en charge par l'UFR.

Le budget est voté à l'unanimité.

M. DEL DUCA informe le conseil du vol d'un vidéo-projecteur en salle A13, de la dégradation de la salle J7 ainsi que des amphithéâtres.

M. GILBERT précise que ces vols ont souvent lieu durant les petites vacances car toutes les portes extérieures sont ouvertes.

3. - POINT SUR LES EFFECTIFS

Les effectifs étudiants de l'UFR sont en légère baisse.

MME TORRE demande comment s'explique la baisse du nombre d'étudiants entre le M1 et le M2 LLCER. MME ALARY lui répond qu'un certain nombre d'étudiants se réorientent vers la préparation au CAPES ou partent à l'étranger.

4. - COMPLÉMENT AUX AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Un complément financier de l'UFR est apporté à la subvention accordée par la DRI.

Mobilités enseignantes dans le cadre d'accords bilatéraux

- M. AURINE - Etats Unis (Norman) - RI 700€ - UFR 800€
- M. GASQUET - Argentine (Mendoza) - RI 900€ - UFR 300€
- MME BRASSIER - Tunisie (Monastir) - RI 500€ - UFR 100€
- MME MAFFET - Pérou (Arequipa) - RI 900€ - UFR 600€
- M. BOUSSAADIA - Maroc (Marrakech) - RI 500€ - UFR 100€
- MME MOHSSINE - Mexique (Guadalajara) - RI 900€ - UFR 600€
- M. GASQUET - Chili (Valparaiso) - RI 900 €

Internationalisation des formations

- M. HEELS - Etats Unis (salon NAFSA) - RI 2800€ - Bénéfices des Summer schools 1000€
- M. GUILLAUMOND/MME PATEL - Jamaïque - RI 900€ - UFR 600€

- MMES MATHOS/URDICIAN - Castilla de la Mancha - RI 1000€ - Voir avec le laboratoire
- M. WHITTON Timothy - Corée du Sud - RI 900€ - UFR 600€

Un reliquat de 300€ permettra de compléter éventuellement une mission.

Les compléments aux AAP sont votés à l'unanimité.

5. - CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ DE VALLADOLID

La convention est valide jusqu'en 2019. Le département d'Espagnol accueille un-e moniteur-trice qui a pour mission de seconder les étudiants : cours de langue orale, laboratoire... L'Université de Valladolid accueille un-e étudiant-e français-e. Le moniteur -la monitrice- perçoit 280€ par mois auxquels s'ajoutent 140€ pour le paiement de la chambre du CROUS. Ce montant était, jusqu'à présent, pris en charge par la DRI. Cette année, une demande au titre de l'internationalisation des formations a été faite à la DRI qui nous a alloué 1 500.00€ pour l'année 2019. Cette demande devra être renouvelée chaque année par le département d'Espagnol.
L'indemnité de 2800€ par an est votée à l'unanimité.

MME BRASSIER indique que lors du prochain conseil un point sera fait sur les mobilités internationales.

6. - RÉFLEXION SUR LA RÉMUNÉRATION DES STAGES ET MÉMOIRES

M. DEL DUCA propose que les mémoires et stages puissent être encadrés par des enseignants d'une autre composante voire d'une autre université qui percevront la même rémunération que les enseignants de l'UFR.
Ce principe est voté à l'unanimité.

MME ALARY demande qu'une politique cohérente à ce sujet soit décidée au niveau de l'UCA.

7. - QUESTIONS DIVERSES

M. DEL DUCA donne quelques informations :

- Une réunion avec l'HCERES aura lieu le 20 novembre. Lors de cette réunion, des informations seront données sur l'autoévaluation ainsi que sur le nouvel arrêté licence.
- Un groupe de travail constitué de M. DEL DUCA, MME SINDA, M. RODRIGUES, MME ROLLANDIN, M. GUILLAUMOND et MME TORRE collaborera à la réflexion UCA sur le nouvel arrêté licence.

- Une mineure disciplinaire transversale sera créée pour les départements à petits effectifs. Les cours proposés seront : synthèse, comptes rendus, culture et analyse cinématographiques, informatique, 12h de culture économique dans chaque langue.
- MME TORRE indique que beaucoup d'étudiants mangent sur place et que le CROUS refuse l'accès aux micro-ondes. Il faut un lieu de détente pour les étudiants. M. DEL DU CA rencontre la vice-présidente MME ROCHE et lui en parlera ainsi que des conditions de travail au Manège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Le directeur,



Patrick DEL DUCA



La secrétaire de séance,



Martine ESTEL